26ème SESSION DU COMITE CONSULTATIF DU CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME, GENEVE, 16 AOÛT 2021

DECLARATION DU GROUPE AFRICAIN SUR « NOUVELLES TECHNOLOGIES NUMERIQUES ET DROITS DE L’HOMME »

Monsieur/ Madame le/la Présidente,

J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du Groupe Africain.

L’examen de la question des droits de l'homme à l'ère du numérique induit de saluer l’émergence de nouvelles opportunités, tout en soulignant les défis que présentent les technologies numériques.

En effet, de nouvelles opportunités se démultiplient dans les domaines de la santé, de la protection de l'environnement, de l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et de l’évaluation de la situation des droits de l'homme.

Cependant, il y a lieu de constater que le cadre des droits de l'homme ne met pas encore assez d'accent sur les entreprises privées, et singulièrement les sociétés de technologie, et qu’il tend à s’imposer la nécessité de développer de nouvelles approches, à ce sujet.

S’agissant des défis à relever, ils portent surtout sur les modalités de collecte et de gestion des données ; la surveillance ; l'utilisation abusive des données collectées en vue de limiter l'accès aux services sociaux ; les discours de haine ; les cyberattaques ; la manipulation des données et des réseaux sociaux ; les ingérences dans la gouvernance et les élections ; la croissance des inégalités en matière d'accès aux technologies numériques ainsi que la sécurité des journalistes et les représailles contre les défenseurs des droits de l'homme.

Dans cette perspective, le Groupe Africain reconnait l'importance du principe de proportionnalité lors de l'adoption de nouvelles lois, afin de garantir un respect des droits de l'homme (et notamment la liberté d'expression) en adéquation avec le contexte de menaces à la sécurité nationale ou du terrorisme dont sont victimes les États.

Le Groupe Africain adhère au consensus clair qui se dégage sur le fait que la technologie est transnationale et qu'elle devrait être abordée dans un cadre multilatéral. A cet égard, le Conseil des droits de l'homme et ses mécanismes seraient plus pertinents que jamais. Dans ce contexte, l’étude y relative menée par le Comité consultatif du Conseil apparaît comme une bonne étape dans cette direction.

Le Groupe Africain suggère d’explorer l’opportunité et les modalités de la mise en œuvre des quelques idées concrètes ci-après :

* l’amélioration de l'environnement de travail des titulaires de mandat afin d’accroitre la qualité de leurs rapports ;
* la prise en compte du cadre des droits de l'homme déjà existant et applicable hors ligne comme base devant aussi régir l’espace numérique ;
* l’appui des recommandations des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ;
* l’utilisation des recommandations de l'EPU pour adresser des situations nationales spécifiques ;
* l’examen de la manière dont les technologies numériques et l’intelligence artificielle pourraient améliorer l'efficacité du Conseil des droits de l'homme dans le contexte des restrictions budgétaires ;
* l’organisation des sessions thématiques extraordinaires et la poursuite du partage des bonnes pratiques.

Je vous remercie de votre aimable attention./-

**26th SESSION OF THE ADVISORY COMMITTEE OF THE HUMAN RIGHTS COUNCIL, GENEVA, 16 AUGUST 2021**

**DECLARATION OF THE AFRICAN GROUP ON "NEW AND EMERGING DIGITAL TECHNOLOGIES "**

Mr/Madam President,

I have the honour to deliver this statement on behalf of the African Group.

The consideration of the issue of human rights in the digital age brings with it the welcome emergence of new opportunities, while at the same time highlighting the challenges presented by digital technologies.

Indeed, new opportunities are multiplying in the areas of health, environmental protection, improved management of natural resources and assessment of the human rights situation.

However, it should be noted that the human rights framework does not yet place enough emphasis on private companies, particularly technology companies, and that it tends to impose the need to develop new approaches in this regard.

Challenges include: data collection and management arrangements; surveillance; misuse of collected data to limit access to social services; hate speech; cyber attacks; manipulation of data and social networks; interference in governance and elections; growing inequalities in access to digital technologies; and the safety of journalists and reprisals against human rights defenders.

In this perspective, the African Group recognises the importance of the principle of proportionality when adopting new laws, in order to ensure respect for human rights (including freedom of expression) in line with the context of threats to national security or terrorism against states.

The African Group endorses the clear consensus that technology is transnational and should be addressed in a multilateral framework. In this regard, the Human Rights Council and its mechanisms would be more relevant than ever. In this context, the related study conducted by the Advisory Committee of the Council appears to be a good step in this direction.

The African Group suggests exploring the desirability and modalities for the implementation of the following few concrete ideas:

- Improving the working environment of mandate holders in order to enhance the quality of their reports;

- taking into account the existing human rights framework applicable offline as a basis for governing the digital space;

- Supporting the recommendations of special procedures mandate holders;

- using UPR recommendations to address specific country situations;

- examining how digital technologies and artificial intelligence could improve the effectiveness of the Human Rights Council in the context of budgetary constraints;

- the organisation of thematic special sessions and the further sharing of good practices.

Thank you for your kind attention./-